



Photo

## **FICHE DE RENSEIGNEMENT ELEVE**

### **Etat civil**

Nom : Pays de naissance :  
Prénom : Département de naissance :  
Sexe : Commune de naissance :  
Date de naissance :

### **Renseignements scolaires pour l'année 2017/2018**

Classe :  
Date d'entrée :

Cocher les jours choisis	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Garderie du matin				
Cantine				
Garderie du soir ou Etude				

*(Inscription à l'année, modification possible en écrivant à l'économat 15 jours avant la fin de chaque trimestre.)*

### **Etablissement fréquenté l'année précédente**

Nom : Classe :  
Adresse :  
CP / Ville :

### **Responsable de l'élève**

Nom	Parenté	Type de responsabilité	Tel. Domicile	Tel. Portable

## **FICHE D'URGENCE MEDICALE 2017 / 2018**

**Nom élève :** \_\_\_\_\_ **Prénom :** \_\_\_\_\_  
**Classe :** \_\_\_\_\_ **Date de naissance :** \_\_\_\_\_

Nom et adresse complète des parents ou du représentant légal :

Téléphone domicile : \_\_\_\_\_ Téléphones portables : \_\_\_\_\_ /  
Téléphone travail : \_\_\_\_\_ /

En cas de maladie ou d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille le plus rapidement possible. Merci de faciliter notre tâche en nous donnant les coordonnées d'autres personnes susceptibles de vous dépanner en de telles circonstances :

1. N° tél. de : .....
2. N° tél. de : .....: .....
3. N° tél. de : .....: .....

### **AUTORISATION**

Nous soussignés, Monsieur et/ou Madame \_\_\_\_\_ autorisons le Chef d'établissement ou toute personne mandatée par elle à faire donner à mon (notre) enfant \_\_\_\_\_ tous les soins que nécessiterait son état, y compris une anesthésie et une éventuelle intervention chirurgicale.

En cas d'urgence, nous prenons note que l'élève, accidenté ou malade, sera orienté et transporté par les services de secours vers l'hôpital le mieux adapté. La famille en sera informée immédiatement.

**Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.**

**Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :** .....

**Groupe sanguin :** .....

Nom, adresse et téléphone du médecin traitant : .....  
.....  
.....

**Prescriptions médicales nécessitant la mise en place d'un PAI :**

.....  
.....

A ..... le .....

Signature des parents :

**CONVENTION DE SCOLARISATION**  
Rentrée 2017-2018

Entre l'**OGEC de l'école Sainte Jeanne d'Arc d'Orgeval**, représenté par le chef d'établissement  
Et

Et , parents de l'enfant

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1<sup>er</sup> - Objet**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'enfant sera scolarisé au sein de l'école Sainte Jeanne d'Arc, ainsi que les droits et obligations réciproques de chacune des parties.

**Article 2 - Obligations de l'école**

L'école Sainte Jeanne d'Arc s'engage à scolariser l'enfant :

En classe de pour l'année scolaire 2017-2018.

L'école s'engage également à assurer les prestations de Garderie, Restauration, Surveillance et étude du soir.

Le détail de ces prestations figure sur le règlement financier disponible sur le site de l'école.

**Article 3 - Obligations des parents**

Les parents s'engagent à inscrire au sein de l'école Sainte Jeanne d'Arc pour l'année scolaire 2017-2018  
l'enfant en classe de .

Les parents reconnaissent avoir pris connaissance du projet éducatif, des règlements intérieur et financier, y adhérer et mettre tout en œuvre pour les faire respecter.

Les parents reconnaissent avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein de l'école Sainte Jeanne d'Arc et s'engagent à en assurer solidairement la charge financière dans les conditions du règlement financier (disponible sur le site internet de l'école ou sur simple demande à l'économat). Pour marquer leur accord les parents ont versé à l'inscription ou à la réinscription un acompte de 100 euros sur la scolarité.

*Il est possible de préciser les modalités de cet engagement solidaire :*

et s'engagent à assurer 100% de la facture annuelle.

Autre situation familiale :

s'engage à assurer % de la facture annuelle.

s'engage à assurer le solde de la facture annuelle.

**Article 4 - Assurance Responsabilité civile.**

L'école Sainte Jeanne d'Arc a souscrit une assurance responsabilité civile pour tous les élèves auprès de la Mutuelle Saint Christophe.

**Article 5 - Dégradation ou perte du matériel**

Toute dégradation ou perte de matériel ou de livre scolaire par un élève fera l'objet d'une demande de remboursement aux parents sur la base coût réel de réparation ou de remplacement.

**Article 6 - Résiliation du contrat**

En cas de départ en cours d'année scolaire, la contribution demandée aux familles restera due sur la base du prorata temporis, sachant que tout trimestre commencé est dû. Les frais annexes, les contributions diocésaines et APEL restent acquis à l'école.

**Article 7 - Durée du contrat**

Le contrat est signé pour la durée de l'année scolaire.

**Article 8 - Droit d'accès aux informations recueillies**

Les informations recueillies dans les fiches élèves et famille sont obligatoires pour l'inscription dans l'école. Elles sont conservées conformément à la loi dans les archives de l'école.

Certaines données sont transmises, à leur demande, au Rectorat de l'Académie ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement Catholique auquel est liée l'école.

Sauf opposition écrite des parents, nom, prénom et adresse de l'élève et de ses responsables légaux sont transmis à l'association des parents d'élèves « APEL » de l'école.

Sauf opposition écrite des parents, une photo d'identité de l'élève sera conservée par l'école pour l'année en cours, elle ne sera jamais communiquée à des tiers sans accord préalable des parents.

Sauf opposition écrite du (des) parent(s) transmise au Chef d'établissement, une photo de l'élève pourra être publiée dans la revue ou tout autre document écrit ou électronique de l'établissement.

Conformément à la loi française n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne justifiant de son identité peut, en s'adressant au Chef d'établissement, demander communication et rectification des informations qui la concerne.

Fait à Orgeval le

2017.

Signature du Chef d'établissement	Signature du père	Signature de la mère